

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance n°01/26 du 07 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le sept janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 22/12/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FAIVRE, Maire

Présents (11) : Mrs FAIVRE Michel, CUINET Franck, FAIVRE Baptiste, JACQUES Lionel, PELLEGRINI Sylvain, PELLEGRINI Thomas, REINERO Didier, SANZ Didier, TONETTI Romain, Mmes MILLE Karine, MINARY Marie-Claire.

Excusés (2) : Mr CÔTE-COLISSON Romain, Mme MAJ Anne

Absents (2) : Mr SEEL Emmanuel, Mme VALLET Alexia,

Mr Didier SANZ est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ***1/ Nomination représentants délégués au SIVOM Espace Pierre BICHET***

QUESTIONS DIVERSES

1/ Nomination représentants délégués au SIVOM Espace Pierre BICHET

Mr le Maire rappelle aux élus la création du SIVOM Espace Pierre BICHET pour la gestion de l'école, du périscolaire et de la médiathèque.

Le SIVOM Espace Pierre BICHET a été créé au 01/01/2026 entre les communes de La Planée, Malpas, les Grangettes et Oye-et-Pallet.

Conformément aux statuts du Syndicat, celui-ci sera administré par un conseil syndical composé de 3 représentants pour chacune des communes de Malpas, La Planée et Les Grangettes, 4 représentants pour la commune de Oye-et-Pallet et un membre suppléant dans chaque commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a procédé au vote et a élu à l'unanimité, les membres titulaires suivants :

Mr Michel FAIVRE, Mr Thomas PELLEGRINI, Mr Didier SANZ et Mme Karine MILLE.

Mme Anne MAJ a été désignée membre suppléant.

Résultat du vote :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENCE : 0

Séance n°01/26- DCM n°01.26
Délibération certifiée exécutoire.
Transmise en préfecture
Publiée le 08/01/2026

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les vœux du maire se dérouleront vendredi 09 janvier à la salle de convivialité. Il fait appel aux élus pour la préparation de la réception.

La séance est levée à 20h00

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre*

Le secrétaire de séance
Mr Didier SANZ



Le Maire
Mr Michel FAIVRE

